

Société en Commandite par Actions

Siège social : Avenue Jean Mermoz 1 bte 4 à 6041 Gosselies

Registre des personnes morales TVA : BE 0881.334.476 RPM Charleroi

AVIS AUX ACTIONNAIRES

En application de l'article 24, § 3, de l'arrêté royal du 10 avril 1995 relatif aux sicav immobilières, le Gérant Statutaire d'Ascencio SCA informe les investisseurs que, lors du Conseil d'Administration du 31 mai 2007, il a été décidé, comme indiqué dans le dernier rapport annuel, d'accorder une rémunération aux sociétés Equilis et Fortis Real Estate Asset Management (« FREAM ») pour le travail effectué par elles dans le cadre de la recherche et de la négociation de projets d'investissements immobiliers pour le compte d'Ascencio SCA. FREAM est co-promoteur de la sicafi et détient 49% des titres d'Ascencio SA (le gérant statutaire d'Ascencio SCA). Equilis est une société de promotion et de développement immobilier issue du groupe Mestdagh et liée à la sicafi.

Toutes deux assument pour le compte d'Ascencio des missions d'étude dans le cadre de projets immobiliers comportant plus particulièrement les services suivants : analyse des sites, visite des sites, gestion des due diligence techniques, juridiques et fiscaux, lecture et analyse des résultats des due diligence, participation à des réunions diverses avec le vendeur, présentation des synthèses au conseil d'administration.

La rémunération susmentionnée est de 0,7% (HTVA) pour les investissements d'un montant inférieur ou égal à EUR 10.000.000, et de 0,5% (HTVA) pour les investissements d'un montant supérieur à EUR 10.000.000. Toutefois, elle ne peut pas être calculée sur une valeur qui dépasse la juste valeur des immeubles acquis, telle qu'établie par l'expert, diminuée des frais et honoraires liés à l'acquisition.

Le Gérant Statutaire informe les investisseurs que des conflits d'intérêts peuvent surgir du fait que Equilis est une société liée à la sicafi et à Carl Mestdagh (étant donné qu'il la contrôle conjointement), co-promoteur d'Ascencio SCA (ainsi que CEO d'Ascencio SA, le gérant statutaire d'Ascencio SCA, et Administrateur Délégué d'Equilis).

La société FREAM est également concernée par une situation de conflit d'intérêts potentiels puisqu'elle est co-promoteur d'Ascencio SCA.

Le Gérant Statutaire de la sicafi a néanmoins décidé, en connaissant les intérêts des parties, qu'il est de l'intérêt d'Ascencio SCA de s'adjoindre, pour assurer le développement de son patrimoine immobilier, les services de FREAM et d'Equilis, qui sont deux sociétés spécialisées dans ce domaine et qui disposent des équipes nécessaires. Le mode de rémunération retenu implique, en outre, que ces sociétés ne seront rémunérées que si les projets d'investissement dans lesquelles elles interviennent sont retenus par Ascencio SCA et donnent lieu à la conclusion d'une transaction. Le pourcentage de la rémunération est, par ailleurs, conforme aux pratiques de marché. Pour ces motifs, le Gérant statutaire a considéré que sa décision est conforme à la politique d'investissement de la sicafi et nécessaire en vue de la réalisation de celle-ci.

Outre les autres publications éventuellement requises par la législation applicable aux sicafi, chaque transaction donnant lieu au paiement d'une rémunération ainsi que le montant de ladite rémunération payée à Equilis et/ou FREAM, seront publiés et commentés dans le rapport périodique qui suit ladite transaction.